

En 1955, T. Gerassimov publiait une remarquable étude consacrée au monnayage du roi des Thraces Seuthès III<sup>1</sup>. Reprenant une idée exprimée d'abord par Cary<sup>2</sup> et ensuite par Mouchmoff<sup>3</sup>, le regretté savant bulgare mettait en évidence deux émissions distinctes, en bronze, appartenant au roi précité<sup>4</sup> : la première série montre au droit la tête laurée de Zeus, tandis que la seconde porte l'effigie diadémée de Seuthès III lui-même ; par cette particularité iconographique, le roi des Thraces aurait été, à l'avis de l'auteur, le premier souverain de l'époque hellénistique ayant marqué ses monnaies de son propre portrait, environ trente années avant Démétrius Poliorcète<sup>5</sup>, qui ne devait placer son effigie que sur des tétradrachmes frappés à peine en 292 av.n.è.<sup>6</sup>

Au dossier numismatique de Seuthès III, nous désirons ajouter aujourd'hui la description de trois pièces de bronze, conservées dans la collection du Cabinet numismatique de l'Académie de la République Socialiste de Roumanie. Toutes les trois proviennent de la collection M. C. Soutzo<sup>7</sup> et ne sont pas tout à fait inédites<sup>8</sup> ; néanmoins, nous avons estimé utile de les remettre en discussion, afin d'insister un peu sur quelques aspects particuliers restés inaperçus auparavant.

Voici tout d'abord la description des trois monnaies de Seuthès III :

## Type I

1. Av. Tête barbue et laurée de Zeus à droite, les cheveux bouclés. Le tout dans une couronne.

Rs. ΣΕΥΘΟΥ en légende circulaire. Cavalier (Seuthès) au pas, à droite ; dessous, une étoile à six rais, accompagnée d'un symbole indistinct. Le tout dans une couronne.

<sup>1</sup> T. Gerassimov, *Le portrait de Seuthès III (323-311 av.n.è.)* (en bulgare), dans *Serta Kazaroviana* II, Sofia, 1955, p. 123-128, rés. français, illus.

<sup>2</sup> M. Cary, *Histoire des rois de Thrace et de ceux du Bosphore Cimmérien éclaircie par les monnaies*, Paris, 1752, p. 29 (inaccessible).

<sup>3</sup> N. A. Mouchmoff, *NZ*, 51 NF 11 (1918), p. 52-54 ; idem, *Izvestija Sofia*, 2 (1923-1924), p. 175 (rés. français p. 184).

<sup>4</sup> Sur le monnayage des rois de Thrace, en général, et de Seuthès III, en particulier, voir notamment : Barclay V. Head, *Historia Numorum*<sup>2</sup>, Oxford, 1911, p. 282-286 ; N. A. Mouchmoff, *Les monnaies des rois thraces* (en bulgare, rés. français), tiré à part, Sofia, 1927, p. 195-256 pl. I-VIII ; Ernest Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*, II/4, Paris, 1932, col. 825-870. A consulter

également les travaux enregistrés par la bibliographie de Mme Edith Schönert-Geiss, *JNG*, 15 (1965), p. 169-174.

<sup>5</sup> T. Gerassimov, *op. cit.*, p. 127.

<sup>6</sup> *Ibidem* ; cf. Jean Babelon, *Le portrait dans l'antiquité d'après les monnaies*, Paris, 1942, p. 76-77.

<sup>7</sup> Michel C. Soutzo, dont les études de numismatique et métrologie pondérale anciennes sont bien connues, avait offert en 1911 à l'Académie Roumaine sa belle collection de monnaies grecques et barbares. La plupart des pièces qui la constituaient ont été publiées par Const. Moisil, *Creșterea colecțiilor, Colecțiunea numismatică*, 21 (1912) oct.-déc., p. 235-337 : 31-34 (1920-1938), p. 1-92 ; 41-47 (1933-1936), p. 1-144.

<sup>8</sup> Elles ont été publiées, d'ailleurs assez sommairement, par Const. Moisil, *loc. cit.*, 31-32 (1920-1933), p. 91 n<sup>os</sup> 802-803.

AE. 17 × 19 mm 2,52 g ↖ Inv. n° 1691 (pl. 1/1). Const. Moisil, *Cresterea colecțiunilor*, 31—34 (1920—1933), p. 91 n° 803; cf. Mouchmoff, *Les monnaies des rois thraces*, n° 76.

## Type II

2. Av. Tête de Seuthès III, barbue et ceinte du diadème, à droite, les cheveux longs et tombants, le nez aquilin. Bordure de grenètis.

Rs. ΣΕΥΘΟΥ, en haut, dans le champ gauche. Cavalier (Seuthès) au galop à droite; dessous, une couronne.

AE 20 mm 6, 11 g ↗ Inv. n° 1689 (pl. 1/2). Const. Moisil, *loc. cit.*, p. 91 n° 802; T. Gerassimov, *op. cit.*, p. 124 fig. 2.



Planche 1. Monnaies de bronze de Seuthès III (agrandies 2 × 1).

3. Av. Même tête.

Rs. ΣΕΥΘΟΥ comme plus haut. Mêmes type et symbole; traces d'une frappe antérieure?

AE. 21 mm 6,48 g ✓ Inv. n° 1690 (pl. 1/3). Const. Moisil, *loc. cit.*, p. 91 n° 802.

Trois séries de particularités distinguent nettement, l'un de l'autre, les deux types monétaires de Seuthès III<sup>9</sup> que nous venons de présenter. On remarquera en premier lieu les différences d'ordre métrologique. A ce point de vue, il convient de souligner que les pièces enregistrées au type II se rattachent très vraisemblablement, par leur poids, à l'unité monétaire de bronze, le chalque<sup>10</sup>, tandis que la monnaie qui appartient au type I ne représente sans doute qu'une division de moindre valeur<sup>11</sup>. Il s'agit par conséquent non seulement de deux émissions distinctes, mais aussi de deux nominaux différents, l'unité et une division quelconque.

Envisagées du côté de l'épigraphie, les trois pièces décrites plus haut offrent également des différences notables : la première montre au revers une légende circulaire, aux caractères réguliers ; la légende des pièces n°s 2 et 3 suit une ligne horizontale, en haut, dans le champ gauche du revers, les Y dépassant de beaucoup, en hauteur, les autres caractères.

En ce qui concerne l'aspect iconographique, nous nous rallions aux remarques faites par Gerassimov, qui, à notre avis, a prouvé avec des arguments assez convaincants que les monnaies du second type présentent au droit l'effigie réelle du roi émetteur<sup>12</sup>. Ajoutons à ces remarques une observation de détail : le style des monnaies qui appartiennent au type II est moins soigné, par rapport à la manière dont est réalisée la pièce décrite sous le 1<sup>er</sup> type.

Il en résulte que les trois monnaies en question représentent deux nominaux, l'unité et la division, qui diffèrent par leur poids, le type du droit et le style. Peut-on en établir la date de l'émission ? Les éléments dont nous disposons à l'heure actuelle sont peu nombreux et assez fragiles ; néanmoins, essayons de le faire.

Gerassimov, interprétant comme une marque d'indépendance le fait que Seuthès III avait fait imprimer sa propre effigie sur ses monnaies, estimait que cet événement a dû avoir lieu peu après la mort d'Alexandre le Grand, en 323 av.n.è.<sup>13</sup>. Par conséquent, l'auteur cité attribuait au roi des Thraces une innovation iconographique devant dater de trente années l'émission des tétradrachmes à l'effigie de Démétrius Poliorcète, le premier des diadoques qui avait pris une telle décision, en 292 av.n.è.<sup>14</sup> Mais était-il possible de la part d'un roi barbare de faire preuve d'une telle initiative, au lendemain de la disparition d'Alexandre le Grand ? On peut naturellement en douter.

Les sources anciennes parlent très peu de Seuthès III ; la durée exacte de son règne, sa filiation même restent encore inconnues<sup>15</sup>. Citons en premier lieu l'inscription d'Athènes, datée de 331/330 av.n.è., qui fait mention d'une tentative d'alliance entre la cité de l'Attique et Seuthès<sup>16</sup> ; un roi ou dynaste des Odryses, désigné sous ce nom, régnait donc à cette date, sous la dépendance d'Alexandre le Grand<sup>17</sup>. Il semble pourtant que la tentative d'alliance dont parle l'inscription d'Athènes n'eût aucun résultat pratique<sup>18</sup>.

Après la défaite de Zopyrion, survenue vers 330 av.n.è.<sup>19</sup>, Seuthès — le même ou un autre dynaste odryse, homonyme — essaya de gagner son indépendance<sup>20</sup>, ce qu'il réussit après la mort d'Alexandre le Grand<sup>21</sup>.

<sup>9</sup> On en connaît d'autres qui ne sont pas représentés dans la collection du Cabinet numismatique déjà cité ; voir N. A. Mouchmoff, *Les monnaies des rois thraces*, p. 235—236 (Seuthès IV) ; Ernest Babelon, *op. cit.*, col. 863—866 n°s 1 315 bis—1 319 (Seuthès III).

<sup>10</sup> Cf. Ernest Babelon, *op. cit.*, col. 535—536 (poids des monnaies de bronze de Philippe II).

<sup>11</sup> Probablement un dilepton : *ibidem*.

<sup>12</sup> T. Gerassimov, *op. cit.*, p. 125—127.

<sup>13</sup> *Ibidem*, p. 126—127.

<sup>14</sup> V. plus haut, n. 6.

<sup>15</sup> Cf. Yanko Todoroff, *Les rois thraces* (en bulgare), dans l'Annuaire de l'Université de Sofia. Histoire — Philologie, 29 (1932—1933), p. 3-1, 64, 76 ; B. Beševliev, *Untersuchungen über die Personennamen bei den Thrakern*,

Amsterdam, 1970, p. 2—3.

<sup>16</sup> IG II<sup>2</sup> 1, 349 ; Helmut Berve, *Das Alexanderreich auf prosopographischer Grundlage*, II, München, 1926, n° 702 Seuthès, p. 353 ; V. Beševliev, *op. cit.*, p. 2.

<sup>17</sup> H. Berve, *loc. cit.*

<sup>18</sup> *Ibidem*.

<sup>19</sup> La date est sujette à controverse ; v. Vl. Iliescu, *Pontica*, 4, 1971, p. 57—73, rés. français et allemand.

Le collègue Vladimir Iliescu m'a fourni des renseignements précieux concernant la bibliographie des sources historiques, ce dont je le remercie, ici encore.

<sup>20</sup> Quinte Curce, *Hist. Alex.* X 1, 45.

<sup>21</sup> H. Swoboda, *RE* 2.R II, col. 2022 ; cf. H. Berve, *loc. cit.* ; F. Geyer, *RE* 14, col. 2—3.

Sur ces entrefaites, Lysimaque, devenu maître de la Thrace, se dirigea aussitôt contre Seuthès III, mais la bataille qui s'ensuivit resta indécise, les forces rivales regagnant leurs bases d'opérations <sup>22</sup>.

Un nouveau combat eût lieu quelques années plus tard, à l'occasion de la guerre qui opposa Lysimaque contre Antigone et les cités grecques du Pont Euxine, Callatis en tête, donc en 314/313 av.n.è. ; cette fois, Seuthès fut vaincu par Lysimaque <sup>23</sup> et son nom ne sera plus mentionné par les sources de l'antiquité. Son règne aurait donc commencé vers 331/330 av.n.è., date de l'inscription d'Athènes, mais certainement n'a pas dû finir en 314/313 av.n.è., date de sa dernière mention.

Vu le contexte historique dressé par les sources, à quelle époque peut-on placer les émissions monétaires de Seuthès III, aux types qui font l'objet de cette note ? Heureusement, les preuves offertes par la numismatique nous apportent, en revanche, quelques précisions très précieuses. Dès 1924, Mouchmoff avait publié un nombre de monnaies de bronze, émises aux noms de Lysimaque, Cassandre, Philippe II ou Philippe III et Alexandre le Grand, mais surfrappées par Seuthès III aux types décrits plus haut <sup>24</sup>. Parmi les pièces surfrappées, l'auteur a reconnu une monnaie de bronze de Lysimaque, au type du trophée au revers et dont les traces de la légende ΛΥΣΙΜΑΧΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ sont encore visibles <sup>25</sup> ; elle a été surfrappée au droit par un coin avec la tête de Seuthès III <sup>26</sup> (ci-dessus, le type II). Il convient également de remarquer que cette pièce est la seule de toute la série des monnaies surfrappées dont le poids est égale à celui des chalques de Seuthès III (même type). Mais comme l'émetteur primitif — Lysimaque — y porte le titre de basiléus, la monnaie originale n'a pu être frappée en aucun cas avant 306/305 av.n. è., date à laquelle les diadoques, Lysimaque y compris, assumèrent ce titre <sup>27</sup>. Il faut donc admettre que les coins de l'émission à l'effigie de Seuthès III étaient encore en usage ou mieux, ont été exécutés après cette date. En effet, il paraît impossible de concevoir le maintien des mêmes coins pendant une vingtaine d'années, si l'on acceptait la date proposée par Gerassimov, 323 av.n.è., pour les monnaies à l'effigie de Seuthès III. A notre avis, les pièces en question sont beaucoup plus récentes. Si elles appartiennent réellement à Seuthès III et non pas à un autre dynaste thrace du même nom, il faudrait plutôt admettre une durée plus longue du règne de leur émetteur. La question reste encore ouverte, jusqu'au moment où l'étude des monnaies frappées au nom de Seuthès et trouvées à Seuthopolis <sup>28</sup> établira sans doute les bases d'une chronologie plus ferme.

<sup>22</sup> Diodor. Sic. XVIII 14, 2—4 ; cf. Arrian. de succ. Alex. 10 ; Swoboda, *loc. cit.*

<sup>23</sup> Diodor. Sic. XIX 73, 8—9 ; Swoboda, *loc. cit.*

<sup>24</sup> N. A. Mouchmoff, *Quelques monnaies antiques surfrappées*, *loc. cit.* ; idem, *Monnaies des rois thraces*, p. 219—222.

<sup>25</sup> Idem, *Monnaies surfrappées*, p. 175 n° 1 ; *Monnaies des rois thraces*, p. 220 n° 88.

<sup>26</sup> *Ibidem*.

<sup>27</sup> Diodor. Sic. XX 53 ; F. Geyer, *loc. cit.*, col. 6.

La monnaie de bronze de Lysimaque, au type du trophée, a été frappée, assez probablement, après la

victoire obtenue par le même à Ipsos, en 301 av.n.è., ce qui abaisse encore la date de la surfrappe faite par Seuthès. Pour la chronologie des émissions de Lysimaque, v. Margaret Thompson, *The Mints of Lysimachus*, dans *Essays in Greek Numismatic Presented to Stanley Robinson* edited by C. M. Kraay and G. K. Jenkins, Oxford, 1967, p. 163—182.

<sup>28</sup> A notre connaissance, les monnaies découvertes à Seuthopolis, à l'occasion des fouilles archéologiques, ne sont pas encore publiées. Cf. cependant M. Čičikova, *Seuthopolis* (en bulgare), Sofia, 1970, 132 p. (inaccessible).